H07 RN-F 19G1,5 TGL

Code article : 13112464

Données techniques

Âme :	cuivre nu souple, classe 5
Isolation :	élastomère spécial réticulé
Câblage des conducteurs :	couches concentriques
Gaine externe :	polychloroprène ou autre élastomère réticulé synthétique similaire
Tension de service Uo/U :	450 / 750 V AC L'emploi jusqu'à 1000 V est admis dans le cas des installations fixes protégées (montages sous conduites ou dans les appareils)
Tension d'essai :	3000 V AC pendant 5 mn
Plage de température :	mobile : de - 25°C à + 60°C fixe : de - 40°C à + 60°C
Température max. admissible à l'âme :	en régime permanent : + 85°C en régime de court-circuit : + 200°C
Rayon de courbure :	mobile : 6 x ø fixe : 4 x ø

Traction statique :	15 N/mm² de section cuivre
Traction dynamique :	50 N/mm² de section cuivre
Repérage conducteurs :	conducteurs noirs, numérotés blancs +1 v/j
Marquage :	USE HAR H07 RN-F
Section (mm²) :	1,5
Section complète (mm²) :	19 G 1,5
ø gaine externe approx. (2) (mm) :	22,8
Intensité en régime permanent air libre 30°c (1) (A) :	11
(1) :	(1) Intensités maximales (Iz) valables pour : - pose seule sur chemins de câbles à l'air libre (30°C). Si les conditions sont différentes, il conviendra d'appliquer des facteurs de correction selon NF C 15-100.
(*) :	(*) Valeurs données à titre indicatif et variables selon fabrication.

Dimensions et poids

Poids article (Kg/Km) :	810
Poids cuivre (kg/km) :	262,2

Conditionnement

Conditionnement :	TGL
Mini de vente (TGL) :	1

Normes et directives

Normes :	NF C 32-102-4 et NF C 32-104 : câbles souples isolés au caoutchouc sous gaine épaisse en polychloroprène ou élastomère synthétique équivalent, de tension assignée au plus égale à 450 / 750V - partie 4. CENELEC HD 22.4 - IEC 60245. Non propagation de la flamme : IEC 60332-1 / VDE 0472-804 / NF C 32-070 2.1 catégorie C2. RoHS : directive européenne 2011/65/UE. Règlementation des Produits de Construction 305/2011. Euroclasse selon RPC : Eca.
RoHS :	Oui
Conforme CE :	Oui

Remarques

Lorsque la température à la surface de la gaine dépasse 50°C, les câbles doivent être rendus inaccessibles aux personnes et aux animaux.
Si la température de l'âme doit être limitée à 60°C, multiplier par 0,74 les intensités admissibles.